



**PROCES-VERBAL**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le Mardi 11 Mai à 19 h 30, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 5 Mai, s'est réuni en session ordinaire dans la salle municipale de la Chabotte, sous la présidence de Monsieur Olivier POIRAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 22

**Présents** : Olivier POIRAUD, Alain CHAUFFIER, Aurélia LAURENT-BOURGOUIN, Thierry ALLEAU, Mélanie CHAIGNE-GOMIT, Nicolas GABILLIER, Francette SAIVRES, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Muriel MOUNIER, Kaïna GODEAU, Hervé PILARD, Sylvain RIBEYRON, Charles MALINAUSKA, Florent KOSINSKI, Sarah BANCHEREAU, Charlène DIE, Erwan POURNIN.

**Absents excusés** : Elisabeth DEGORCE, Béatrice GERARDOT DE SERMOISE, Anne-Lise JOIGNE, Gaëlle ADAM, Maxime GALENNE.

**Absents non excusés** : néant

**Pouvoirs** : Elisabeth DEGORCE à Alain CHAUFFIER, Béatrice GERARDOT DE SERMOISE à Charlène DIE, Anne-Lise JOIGNE à Olivier POIRAUD, Gaëlle ADAM à Sarah BANCHEREAU.

**Secrétaires** : Francette SAIVRES, Erwan POURNIN.

Préalablement aux délibérations, monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de création de forêt qui pourrait être implantée sur le site de l'ancienne déchetterie.

Monsieur Baptiste TRENAY, de l'entreprise « CREATEUR DE FORET » expose au conseil municipal le concept qu'il a développé et qu'il propose au conseil municipal :

Il s'agit de reboiser des terrains non agricoles appartenant à des communes qui sont propriétaires du terrain. Ces terrains sont ensuite bloqués dans leur utilisation pour une période de 99 ans comme le permet le droit Français.

« CREATEUR DE FORET » recherche d'abord un terrain (une friche non agricole) et le bloque juridiquement.

« CREATEUR DE FORET » fait appel à des spécialistes de la forêt et de la plantation pour tout le processus de création des forêts.

« CREATEUR DE FORET » communique et commercialise ensuite ce projet par lots (m2 de forêt ou arbre). Il s'adresse ainsi principalement à des entreprises et des particuliers qui cherchent à agir pour l'environnement et qui veulent adopter un positionnement éco-responsable et une démarche carbone.

Lorsque le projet est financé et qu'un contrat est signé avec la commune, les plantations peuvent commencer.

L'intérêt de cette démarche est de mettre en contact des forestiers et des paysagistes, des pépiniéristes, les associations, les habitants et les écoles qui vont s'approprier ces espaces boisés et être sensibilisés et devenir acteurs de la biodiversité.

Cette présentation est faite dans le but que la commune trouve un terrain approprié afin de s'engager dans cette démarche.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 6 AVRIL 2021**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil du 6 Avril 2021 qui leur a été transmis.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

#### **CHOIX D'UN NOUVEL EQUIPEMENT DE TELEPHONIE POUR LA MAIRIE**

Les négociations n'étant pas terminées avec les entreprises, ce point est reporté au conseil du 8 Juin 2021.

#### **ACHATS POUR ECOLE ELEMENTAIRE**

L'école élémentaire a établi son programme pluriannuel d'investissement en mobilier.

La demande pour 2021 consiste en :

Mobilier 2021	Prix unitaire HT	Prix total HT
2 tables d'extérieur + bancs	1 117.00	2 234.00
Etagère murale (RASED)	76.38	76.38
Meuble Etagère (RASED)	130.04	130.04
2 lots de 6 tabourets	135.30	270.60
Total		2 711.02
REMISE 8 %		216.32
GARANTIE 100 % TRAQUILITE		11.00

TOTAL HT	2 505.70
TOTAL TTC	3 006.84

L'achat éventuel de 2 vidéoprojecteurs interactifs et de deux ordinateurs fixes (en remplacement de matériels obsolètes) sera présenté ultérieurement, après consultation, en conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à passer commande pour le mobilier pour un montant de 3 006.84 € TTC et d'affecter cette dépense en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2184.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

### COMMANDE POUR LE PRELEVEMENT DE LA POPULATION DE PIGEONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de réduire le nombre de pigeons présents sur et autour de l'église.

Une première intervention urgente et ponctuelle est nécessaire avant d'être suivie par des mesures à définir par le conseil municipal.

Toutefois, après discussion, et afin de contacter la ligue de protection des oiseaux pour une étude des différentes solutions à apporter à ce problème, il est décidé de reporter ce point au conseil du 8 Juin.

### QUESTIONS DIVERSES

#### COMMANDE POUR LE FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer commande auprès de « LES SERRES DES PIERRIERES » pour le fleurissement de la commune.

Le devis s'élève à 1 122.55 € TTC.

La commande sera affectée en section de fonctionnement.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### INFORMATIONS

#### RENOUVELLEMENT DU CONTRAT QUALYSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'avoir renouvelé le contrat d'autocontrôles microbiologiques nécessaire au bon fonctionnement de la restauration scolaire.

Ce contrat prévoit les prélèvements pour analyse de :

Nombre et nature des prélèvements	Fréquence	Plage de prélèvement
2	Produit fini	Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 (sauf le mercredi)
3	Lames de surfaces (nettoyage et désinfection)	
1	chiffonnettes	

Le prix global de la prestation annuelle s'élève à 1 269.26 € TTC.

### **INFORMATION SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

La note d'information 2021 sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement est établie par l'Agence de l'eau Loire Bretagne sur la base de l'activité 2020.

Cette note vous est transmise en annexe.

### **ORGANISATION DES ELECTIONS DES 20 ET 27 JUIN 2021**

Les élections initialement prévues les 13 et 20 juin 2021 ont été repoussées d'une semaine. Considérant la période de pandémie, il sera nécessaire de faire appel à tous les conseillers municipaux afin de tenir les bureaux de vote, les électeurs habituellement présents, mais ayant plus de 70 ans devant être préservés le plus possible.

La préfecture préconise, afin de réduire au maximum les risques l'installation de parois en plexiglass, l'utilisation de masques et de visières, l'utilisation de gel hydroalcoolique et la mise à disposition de masque au cas où un électeur se présenterait sans masque.

Les personnes mobilisées le jour du scrutin doivent avoir un accès prioritaire à la vaccination. Les membres des bureaux de vote et fonctionnaires identifiés pourront recevoir une attestation de priorité pour la vaccination. Ces personnes pourront, dès la délivrance de cette attestation, prendre rendez-vous en centre de vaccination selon les modalités habituelles. Ils pourront sélectionner dans DOCTOLIB le motif « public prioritaire » et ils veilleront à présenter cette attestation lorsqu'ils se rendront dans un centre de vaccination.

Entre le 17 et le 21 mai au plus tard, un dispositif spécifique sera mis en place à destination des personnes qui n'auraient pas pu bénéficier d'un rendez-vous selon les modalités habituelles en centre de vaccination. En effet, un centre de vaccination pourra les accueillir en priorité leur sera indiqué dès lors qu'ils auront été recensés. Nous recevrons le 17 mai un lien vers le formulaire individuel permettant de recueillir les informations nécessaires à l'établissement des listes de personnes restant à vacciner.

A défaut de vaccination, il est très fortement recommandé de faire réaliser un dépistage dans les 48 heures précédant les scrutins.

### **CONTRIBUTION DE L'ETAT POUR L'ACHAT DE MASQUES**

L'Etat a versé à la commune une contribution pour l'achat de masques effectué entre le 13 Avril et le 1<sup>er</sup> Juin 2020, sur présentation de justificatifs. Cette contribution est de 2 810.00 €.